

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je n'aurai pas l'occasion de prendre la parole dans ce débat, parce que le temps va me manquer. J'aurais voulu faire part de mon point de vue sur ce projet de loi, mais manque de temps, je poserai donc une question au député de Jonquière.

S'il y a un référendum, est-il d'avis que la majorité populaire canadienne s'étant prononcée sur un projet référendaire, on ne peut pas accepter dans ce pays que le premier ministre ou que les autorités provinciales ou fédérales politiques ne s'engagent, avant ce processus référendaire, à donner clairement, de façon précise, au peuple canadien, un éclaircissement à savoir comment on va interpréter le résultat? Je m'explique.

Je veux que le député me dise ce qu'il pense de la double majorité. Je veux qu'il me dise, de plus, ce qu'il pense de cette proposition faite par le Parti libéral, mais qui a été rejetée par le comité parlementaire—il était là—je le reconnais comme étant un membre actif de ce comité. Il a contribué énormément aux travaux du comité. La résolution voulant que la double majorité soit acceptée a été rejetée parce qu'elle dépassait le cadre législatif proposé par le gouvernement. Mais je maintiens que le premier ministre du pays doit faire une déclaration avant le référendum, disant que si une région du pays, qu'elle soit atlantique, québécoise, ontarienne ou de l'Ouest, se prononce majoritairement contre ce projet, que le premier ministre ne donnera pas suite, d'aucune façon, à ce projet référendaire.

Est-ce qu'il est d'accord avec moi que l'importance des régions dans ce pays est fondamentalement ce qui fait le Canada? Il y a deux choses, d'après moi, qui créent ce pays, qui sont essentielles dans ce pays, et c'est la dualité linguistique d'abord et avant tout, parce qu'elle est là et qu'elle doit être reconnue, et le régionalisme, qui est un fait, une réalité canadienne.

Est-ce que le député reconnaît que le régionalisme, dans cette procédure référendaire, doit, avant toute autre considération, être prise impérativement par le premier ministre du pays lorsqu'il aura à interpréter le résultat d'un référendum?

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'informer mon collègue que ce qu'il exprime fait précisément partie des amendements que j'avais déposés, à la fois devant le comité législatif et devant cette Chambre. Je vais lui lire le contenu de ce texte:

Si un référendum est tenu dans l'ensemble du pays, ni le Sénat, ni la Chambre des communes ne peut adopter de résolution autorisant le Gouverneur général à prendre une proclamation en vue de la modification de la Constitution du Canada, lorsque la modification irait directement ou indirectement à l'encontre de l'opinion exprimée, par référendum, par la majorité des votants du Canada et par la majorité des votants de chacune des quatre grandes régions:

Initiatives ministérielles

Et là, on les nommait.

Cela faisait partie d'un des amendements que, d'ailleurs, d'autres membres de l'opposition ont aussi exprimés en termes différents à certaines occasions. Vous comprendrez que c'est mon désir le plus grand que ce genre d'engagement puisse être pris par les chefs de partis en cette Chambre. Maintenant, c'est leur prérogative d'en décider. C'est pour cela que je tenais à ce que le projet de loi soit amendé.

En plus—et c'est ce que je trouvais important—c'est qu'en faisant ce genre d'amendement, cela nous permettait d'éviter la situation où un premier ministre pourrait dire: «Je m'engage à respecter la décision des gens de ma province»—et prenons l'exemple de Terre-Neuve—s'il disait cela dans un référendum où vous n'avez pas une majorité régionale et que, effectivement, les gens de Terre-Neuve disaient non, on serait faits! On ne peut plus avoir de veto pour le Québec puisqu'il faut l'unanimité.

C'est pour cela que je parlais d'une majorité régionale qui, non seulement protégeait la province de Québec, mais protégeait également les trois autres régions du Canada, afin d'éviter le genre de situation dont je viens de parler.

M. Louis Plamondon (Richelieu): Je voudrais prendre la parole pour faire un commentaire à l'adresse de mon confrère de Jonquière. J'aimerais lui citer un texte du 31 janvier 1979, de l'un de ses anciens confrères, l'honorable Roch La Salle, qui disait ceci à propos du référendum proposé par le Parti libéral, parti au pouvoir dans le temps. J'ai deux extraits à lui citer, et je voudrais connaître ses commentaires:

Jamais une équipe québécoise numériquement aussi forte n'a été aussi faible dans ce caucus de gouvernement fédéral. Jamais une équipe de 60 députés du Québec n'a trahi aussi souvent les intérêts vitaux de la province de Québec. Voilà ce qu'il faut dire, monsieur le Président, au sujet de ces députés et de ce projet de loi.

Il parlait d'une loi référendaire potentielle. Ironique, n'est-ce pas? M. Roch La Salle, le 31 janvier 1979, disait également ceci:

Le premier ministre, actuellement, compte tenu de son fiasco et de sa faillite monumentale, tant sur le plan économique que politique, a imaginé cet outil pour tenter de passer pour le sauveur de la Confédération. Il est le grand responsable et l'artisan des problèmes que nous connaissons actuellement avec son équipe qui s'écrase derrière lui et qui n'ose pas contester.

• (1630)

Il me semble que ces phrases étaient une prophétie à votre endroit, monsieur le député de Jonquière. Remarquez à quel point Roch LaSalle avait des *guts* comme député conservateur quand il était assis dans cette équipe-là. Il n'y est plus. Il n'avait pas honte de se lever et de parler. «Jamais, disait-il un peu plus loin, il n'aurait accepté d'avoir peur du jugement des Québécois dans